

Tan Fréquence plus : lancement réussi

Dix tickets pour un euro ! Pour les bénéficiaires de la formule "Tan Fréquence plus", le bus, c'est vraiment pas cher !

C'est le 11 janvier 2002 que la Communauté d'agglomération de Niort (CAN) ins-



Bruno Derbord

3500 cartes établies en 4 mois : avec Tan Fréquence plus, le bus a du succès.

taure "Tan fréquence plus". Entrée en vigueur deux mois plus tard, cette nouvelle façon d'utiliser les transports en commun à Niort n'a pas eu à attendre longtemps son succès. "Les premiers jours, les demandes ont été massives pour signer les conventions, se souvient Pascal Burgin, directeur du service transports de la CAN. Les CCAS de Niort, Vouillé et Chauray, la Socram, la Ville de Niort, le district de football se sont précipités chez nous."

Ce sont ainsi près de trente conventions qui ont été signées et, depuis avril dernier, 3 500 cartes et 39 000 tickets qui ont été vendus. Il faut dire que la formule adoptée est particulièrement facile d'utilisation et intéressante financièrement. Les entreprises,

administrations, établissements publics, commerces et associations assujettis au versement transport peuvent signer une convention avec la CAN. Une fois cette formalité remplie, les tickets retirés au kiosque TAN sont revendus dans les locaux de l'entreprise au tarif imbattable de 1 euro le carnet de dix.

Cette formule répond à une volonté politique forte : "L'utilisation plus généralisée du transport en commun présente des avantages certains en matières de pollution, de circulation et de sécurité. C'est de plus très démocratique car que ce soit pour le cadre supérieur de mutuelle ou le chômeur, la carte est la même". Déjà, sur quinze utilisateurs, cinq sont nouveaux. "Le pari d'une plus grande utilisation des bus est en passe d'être gagné !" ■

Jacques Brinaire

Tan Fréquence plus : questions-réponses

► Qui peut bénéficier de Tan Fréquence plus ?

Toute personne salariée, employée ou retraitée d'une entreprise administration, association assujettie au versement transport exerçant son activité dans le périmètre de la CAN ; les invalides civils ou militaires à 80 % non imposables ; les bénéficiaires ou ayants droit de la Couverture maladie universelle complémentaire ; les personnes âgées de 60 ans et plus, non imposables ou bénéficiaires du FNS ; celles âgées de 16 à 25 ans sans ressources et bénéficiaires d'une mesure d'insertion attestée par la mission locale pour l'emploi ou titulaires de ressources égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L861-1 du code de la Sécurité Sociale ; les personnes adhérentes d'une association sportive, culturelle ou autre, dont la pratique des activités nécessite l'usage régulier des transports urbains ; les salariés d'une entreprise de 9 salariés ou moins, implantée dans la CAN qui doivent utiliser les transports urbains dans le cadre professionnel.

► Combien ça coûte ?

"Tan Fréquence plus" (1000 tickets) : 100 €. Etudiant, abonnement mensuel à l'unité : 8 €. Scolaire, abonnement mensuel : 4,80 €, trimestriel : 13,95 € pour le premier, 11,90 € pour les deux suivants. Carnets de groupe de 10 tickets (5 à 30 personnes), l'unité : 44,30 €.

► Où s'adresser ?

Service transports de la CAN, 7, rue du Mûrier, BP 193, 79006 Niort Cedex, tél. 05 49 78 73 54, fax : 05 49 78 77 10. Kiosque des Tan : tél. 05 49 24 50 56.

Chacun son Chemin...

Tous les Niortais connaissent aujourd'hui l'existence du Chemin communal du III^e millénaire. Certains d'entre eux l'ont même parcouru, du moins en partie. L'aménagement de cette longue promenade d'environ 55 kilomètres – 45 sont déjà réalisés – autour de la ville continue d'avancer. A l'occasion des festivités du 14 juillet, le Conseil municipal a réactualisé le plan du chemin. Le document décline le nom et



Laurence Chartier

l'itinéraire des neuf parcours qui composent la boucle. Pour chacun d'entre eux, il indique la distance à parcourir (et une évaluation du temps nécessaire, à pied et à vélo), et la localisation des parkings de proximité. En préparation également, un dépliant qui présentera, parcours par parcours, les particularités et petits trésors du chemin... ■

Disponible dans tous les lieux publics (Office de tourisme, Hôtel administratif municipal, maisons communales des services publics, etc.)